



MAISON DE RETRAITE *Lucie et Raymond Aubrac*

12, rue de l'hôpital 71250 SALORNAY sur GUYE

Tél : 03.85.59.44.45 / Fax : 03.85.59.45.56

Courriel : contact@ehpad-salornay.fr

Site internet: <http://www.ehpad-salornay.fr>

Compte Rendu du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE Du 14 Octobre 2019

- Diffusion aux élus du CVS avec convocation au CVS suivant
- Affichage dans divers espaces d'information de l'établissement
- Insertion sur le site internet

Etaients présents :

Représentants Résidents : Daniel BOURDIER, Simone BOURDET, Marie-Madeleine BRUCKMANN, Hélène CHEVENET, Denise CREMEL, Françoise COCHARD, Marie-Thérèse GILBERTAS, Andrée DUMAS, Madame DURAND Nicole, Marie-Thérèse DUVERNOIS, Raymond FERRERO, Yvonne GELIN, Christiane GUEBEY, Marie JEDYNAK, René JANIN, Marie MICHAUD, Marie-Gilberte PAYEBIEN, Roger PIERRE, Fernand PLASSARD, Andrée SIMONUTTI Geneviève VERRET.

Représentants des Familles et proches de résidents:

Jacqueline ALLAGUETTE, Christiane BARRAS, Madeleine CANILLOT, Michelle DEVEVRE, Joëlle NOCENT, Françoise OLISLAGER, Marie-Christine SPIELMANN.

Représentants du personnel :

Magdeleine ASTIER (Directrice), Blandine BERTHET, Eric Brosselin (Maintenance), Christelle CHANAVAT (Unité de Vie Protégée), Aurélien COCHON (Animation), Guillaume DESCOMBINS (Cuisine), André George (Médecin Coordonnateur) Christelle LAROCHE (Lingerie) Catherine NAZARD (HYGIENE), Nathalie PERNIN (Administration), Fabienne PERRAUDIN (UVP).

Représentant le Conseil d'Administration :

Mr FONTERAY Jean-Luc (Maire et Président du Conseil d'Administration)

Personnes absentes excusées :

Famille ou Proches Résidents(es) : Madame BOUILLON Monique Madame Martine DARGAUD, Monsieur Bêche Alain.

Membres du Personnel : Monsieur Bruno CHEVIGNARD,

☞ Début de la séance à 15 h 05 ouverte par la présidente du CVS Madame DUVERNOIS Marie-Thérèse

1. Approbation du Compte Rendu du CVS du 24 Avril 2019

Le Compte-rendu est approuvé sans remarques particulières.

2. Présentation du projet de budget et prix de journée 2020

Prix de journée à payer par Résidents :

Chbre double : 50,38 € (2018), 50,10 € (2019),

Pour l'année 2020 l'établissement propose un prix de journée de 50 € 85 pour une chambre double.

Chbre seule : 56,54 € (2018), 57,62 € (2019),

Pour l'année 2020 l'établissement propose un prix de journée de 59 € 35 pour une chambre simple.

< 60 ans et Hbgt temporaire et < 60 ans : 73,23 € (2018), 73,72 € (2019),

Pour l'année 2020 l'établissement propose un prix de journée de 75 € 93 pour une chambre simple.

Autres tarifs 2020 (inchangés depuis l'année 2011)

- Repas du personnel : 3,40 €
- Repas midi (boisson incluse) : 10 € 00
- Repas visiteur dimanche midi ou jour férié : 15€00
- Repas du soir (boisson incluse): 8 € 00
- Petit déjeuner : 3 € 00
- Repas de fêtes : 20.00 €
- Apéritif : 3.50 €
- Photocopies : 0.50 € / la page
- Participation extérieure aux activités : 2 € (sans transport)
- Nuit visiteur 1 personne: 40 € 00
- Nuit visiteur chambre double : 50 € 00
- Location cabinet Kiné : 220 € / mois

3. Présentation du Personnel Soignant :

Médecin Coordonnateur : Le Docteur George présente son travail et détaille les 14 missions qui lui sont confiées :

MISSION 1 : Élabore avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, intégrant le projet d'établissement, coordonne et évalue sa mise en œuvre.

MISSION 2 : Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution.

MISSION 3 : Organise la coordination des professionnels de santé salariés et libéraux intervenant dans l'établissement. Préside la Commission de Coordination Gérontologique.

MISSION 4 : Évalue et valide l'état de dépendance des résidents

C'est l'application de la grille AGGIR qui définit, pour partie, les budgets dépendance et soins. Cette évaluation est complétée aujourd'hui par la grille PATHOS qui détermine les soins requis par l'état de santé des résidents.

MISSION 5 : Veille à l'application des bonnes pratiques gériatrique y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité de soins.

MISSION 6 : Contribue, auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments... notamment par l'établissement d'une liste préférentiel des médicaments à prescrire prioritairement en EHPAD.

MISSION 7 : Donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'EHPAD et les établissements de santé ainsi que sur le contenu et la mise en place, dans l'établissement, d'une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels.

MISSION 8 : Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.

MISSION 9 : Élabore un dossier type de soins, les dossiers de pré admission ou de transfert lors d'une hospitalisation

MISSIONS 10 : Établit un rapport annuel d'activité médicale retraçant les modalités de prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance des résidents.

MISSIONS 11 : Il collabore à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés, d'autres formes de coordination.

MISSION 12 : Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes les mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques.

MISSION 13 : Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement au sein duquel il exerce ses fonctions de coordonnateur en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Les médecins traitants des résidents concernés sont dans tous les cas informés des prescriptions réalisées.

MISSION 14 : Elabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour (...) pour assurer l'intégrité physique et la sécurité de la personne et pour soutenir l'exercice de sa liberté d'aller et venir.

Cadre de Santé : Madame Le Myre De Vilers encadre 42 personnels soignants au sein de l'établissement (8 Infirmières, 23 Aide-Soignantes et 11 Auxiliaires de Vie)

Les missions de Madame Le Myre De Vilers sont les suivantes :

- Encadrer et organise l'activité du personnel paramédical dans le respect de la législation en vigueur.
- Encadrer et évalue le personnel
- Veiller au respect des protocoles de soins, d'hygiène et de sécurité
- Veiller à la qualité des soins et à la sécurité des résidents comme du personnel de santé
- Organiser la formation et l'encadrement des stagiaires.

- Collaborer avec le Médecin Coordonnateur et la Direction à l'étude des dossiers d'admissions.
- Accueillir des résidents et des familles en visite de pré-admission.
- Organiser l'accueil du résident (recueil de données du résident) pour un accueil de qualité.
- Elaborer les projets personnalisés avec l'équipe soignante.
- Ecouter et reçoit les familles

Infirmières :

En l'absence de la Cadre de Santé, l'infirmière est responsable des soins délégués aux aides-soignantes. Elles assurent autant les soins d'hygiène que les soins prescrits par le médecin traitant. Elles vérifient et administrent les médicaments auprès des résidents. Elles surveillent l'état de santé des résidents et alertent le médecin traitant si besoin.

Elles élaborent les plans de soins, prennent les rendez-vous médicaux, organisent les transferts et répondent à toutes les fonctions administratives qui en découlent.

L'établissement emploie 8 infirmières à temps de travail différents (4 agents à temps plein, 3 agents à 80 % et une infirmière à 70 %).

Les horaires des infirmières sont variables :

Poste du matin : 6 H 30 - 14 H 18

Poste en journée : 8 H 00-14 H 48

Poste du soir : 13 H 11 -21 H 00

Infirmière Hygiéniste :

Madame Nadine CHAVY, est l'infirmière Responsable de l'hygiène et de la qualité de l'établissement. Dans le cadre de ses fonctions, elle assure le suivi des vaccinations des résidents et du personnel contre la grippe. Madame CHAVY insiste sur le fait que toutes les personnes qui viennent dans l'établissement doivent utiliser le gel hydro-alcoolique afin d'éviter la propagation des microbes. Il est fortement conseillé d'éviter de rendre visite à votre parent si vous êtes malade et vous recommandons le port d'un masque (disponible à l'accueil).

Nadine est responsable également de la conception d'un questionnaire de satisfaction qui est destiné aux résidents et aux familles. Ce questionnaire est élaboré en lien avec les élèves du BTS du Lycée Matthias de Chalon Sur Saône. Ces élèves se sont déplacés le 13 Novembre 2019 dans l'établissement afin de rencontrer les résidents qui désirent répondre à ce questionnaire.

Les résultats de ces questionnaires vous seront transmis lors d'un prochain conseil de vie sociale.

Evocation du nouveau projet d'établissement :

Pourquoi un Projet d'établissement ?

Le projet d'établissement 2019-2025 est présenté. Le projet d'établissement est une obligation légale garantissant une démarche continue d'amélioration de la qualité.

L'historique de l'EHPAD, la philosophie d'accompagnement y sont détaillés.

Il permet d'adapter l'EHPAD aux évolutions du secteur et de faire participer le personnel à cette réflexion. Un état des lieux du fonctionnement de l'établissement y est présent ainsi que des orientations possibles. Le projet d'établissement donne un cap, fixe des objectifs à atteindre, apporte une motivation.

Éléments de méthodologie passée et à venir :

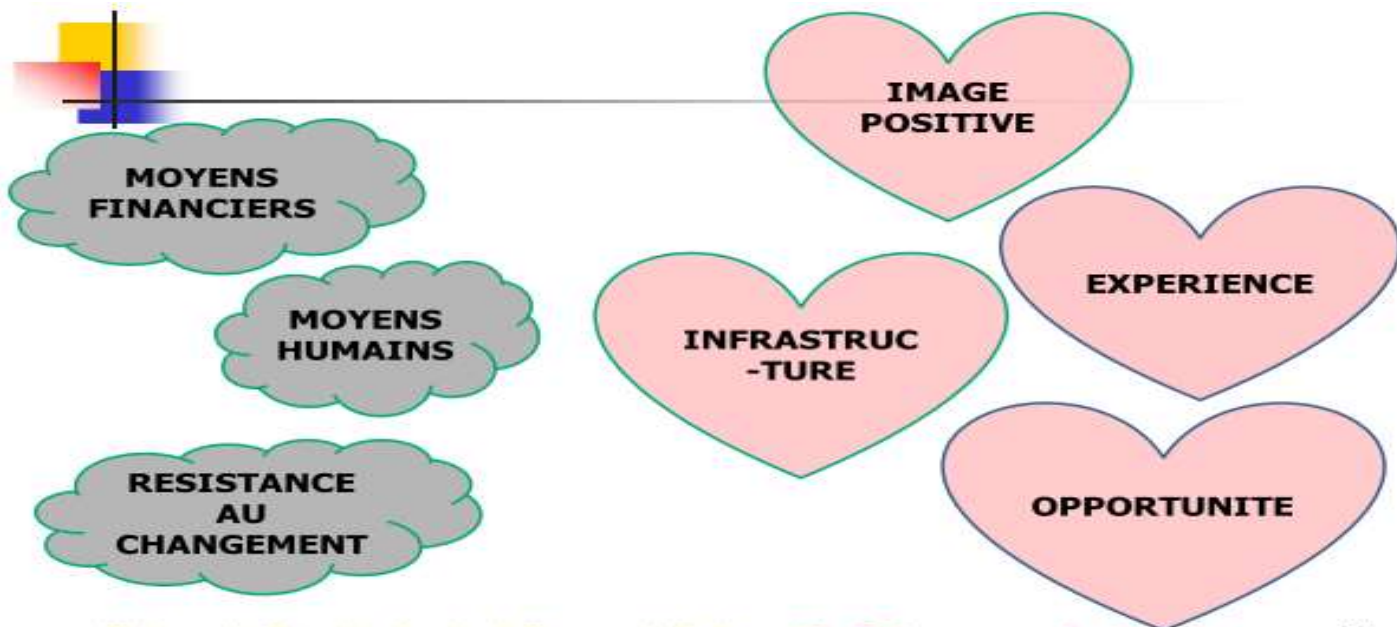
1^{ère} étape : Elaboration du nouveau projet (2017-2019)

De 2017 à fin 2019

- Synthèse du Projet précédent avec les responsables de chaque commission
- Recueil de l'ensemble des données pour le nouveau projet (projets précédents, fiches actions, questionnaires, évaluations qualité, lois schémas etc....) et Réalisation d'un support de travail
- Elaboration du nouveau projet par les commissions et validation par le COPIL
- Calendrier et objectifs sur 5 ans en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen (CPOM)

2^{ème} étape : Mise en œuvre du nouveau projet 2019-2025

- Les commissions se réunissent, débattent et formulent des propositions : « Fiches Actions »
- Les actions sont testées sur le terrain
- Les propositions des commissions et leurs tests sont examinés par le Comité de pilotage (groupe Projet) qui valide ou modifie les fiches actions
- Les fiches actions sont régulièrement revues en commission afin de vérifier leur efficacité
- Tous les documents de ces travaux sont accessibles à tous (classeurs, ordinateur, référents + Nadine)



4. Le Point Sur Les Travaux : Les travaux se déroulent bien, la date de fin de travaux est fixée à la fin du premier trimestre 2020.

5. Questions et remarques diverses :

Question 1 : Serait-il possible d'avoir une carafe d'eau dans chaque chambre et de mettre à disposition des résidents et visiteurs un distributeur de boisson ou une fontaine à eau ?

Réponse 1 : Des carafes d'eau peuvent tout à fait être mises à disposition dans les chambres des résidents qui le souhaitent. Cela fait l'objet d'une demande individuelle. L'opportunité de mettre une carafe d'eau sera étudiée au cas par cas. S'agissant des fontaines d'eau, cela nécessite une gestion importante et des contrôles de la qualité de l'eau. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'installation de points d'eau, librement accessibles par tous dans l'établissement.

Question 2 : Serait-il envisageable d'installer un vélo dans le parc de l'UVP ?

Réponse 2 : Il existe déjà des aménagements extérieurs pour les résidents, devant l'entrée de l'établissement pour l'activité physique. La proposition d'un vélo dans le parc de l'UVP peut être étudié.

Question 3 : Serait-il possible d'améliorer l'accessibilité des portes des armoires ainsi que des poignées de fenêtre pour les personnes qui sont en fauteuil roulant ?

Réponse 3 : Oui il est possible d'abaisser la poignée de la porte du placard. Pour la fenêtre à ce jour il n'est pas possible d'améliorer son ouverture. L'équipe maintenance cherche une solution à cette difficulté.

Question 4 : Serait-il possible de trouver un organisme pour proposer des sorties aux résidents à mobilité réduite en fauteuil roulant ?

Réponse 4 : Il n'existe pas à notre connaissance d'organisme proposant ce type de prestation toutefois il est toujours possible que les volontaires en service civique accueillis dans l'établissement accompagnent des résidents en promenade.

Question 5 : Serait-il possible d'installer une boîte aux lettres soit au 1^e ou au 2^{ème} Etage ?

Réponse 5 : La Direction ne voit aucune objection à cette demande, cette boîte aux lettres peut être fabriquée en interne.

La Séance est levée à 16h30 et se poursuit par des échanges autour d'un buffet.

La secrétaire de séance

La Directrice

La Présidente,

Nathalie PERNIN

Magdeleine ASTIER

Thérèse DUVERNOIS